COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 6 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le six du mois de juillet à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques POUCHIN

Etaient présents : Mesdames Patricia BRAY, Laurence HUZE, Anne-Maïté TURMEL, Messieurs Jacques POUCHIN, Raphaël NORBLIN, Luc HEBERT, Michel RIO, Michel PHILIPPE, Aurélien LEBARON, Frédéric DESDION,

Absents: Mme Isabelle BAILLY-PURNU, Michel DUPAS, Christophe MARON, Thomas DEHAUMONT, Franck LAMBLARDY

Pouvoirs: M. Christophe MARON a donné pouvoir à Mme Laurence HUZE

Madame Patricia BRAY a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants: 11

Date de la convocation : 30/06/2017

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

N.B : Monsieur Michel PHILIPPE est arrivé à 20h50. Il a pris part aux votes à partir du point « tarifs cantine garderie ».

Urbanisme – Environnement

a) DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal 2 DIA à savoir:

- 3, rue du fournil à Fontaine sous Jouy (parcelle cadastrée A n°239),
- 15, rue du Bailli à Fontaine sous Jouy (parcelle cadastrée ZC n°275)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur les dites parcelles mentionnées ci-dessus.
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à ces DIA.

b) Révision du PLU : la commission urbanisme-environnement continue de travailler sur le zonage, avec le cabinet SOLIHA qui transmettra un premier projet de règlement de la zone UA dans le nouveau format légal.

c) Lotissement rue des frêches : la procédure se poursuit, le lotisseur « le Chêne Jaunet » a déposé un mémoire auprès du Tribunal Administratif de Rouen.

Affaires scolaires:

-Rythmes scolaires : l'Inspection académique devrait donner une réponse le 7 juillet pour valider la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018. Monsieur le Maire informera l'école et les parents. Une information sur le site internet de la commune sera diffusée. Concernant le fonctionnement des ALSH, une demande auprès de SNA a été effectuée pour connaître les modalités d'application sur le territoire.
A proximité de Fontaine sous Jouy, un centre de loisirs fonctionne à Huest, « les ouistitis ».

-Collège (modification de la carte scolaire) : le Conseil départemental de l'Eure a informé la mairie par courrier du 20 juin 2017 que la carte scolaire des collèges de l'EPN est modifiée. Cette modification interviendra dès le 1er septembre 2018. Il est à noter que le Collège Pablo Néruda, situé à Evreux, fermera ses portes dès le 1er septembre 2018. Fontaine sous Jouy, actuellement rattachée au collège Henri Dunant, sera désormais rattachée au Collège

Marcel Pagnol à Gravigny.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas de précision concernant les enfants qui sont dans le collège Henri Dunant aujourd'hui. La question sera posée à la rentrée de septembre auprès de l'inspecteur d'académie et du Conseil départemental pour le transport scolaire.

-Conseil d'école : le Conseil d'école du 19 juin a émis un avis favorable à l'unanimité pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine.
A ce jour, les effectifs pour la rentrée scolaire 2017/2018 sont de 115 élèves.

-Fête de l'école : elle a eu lieu le vendredi 30 juin. Le spectacle s'est déroulé sans la pluie alors que le ciel était menaçant. La kermesse, quant à elle, s'est faite sous quelques gouttes d'eau. La fête de l'école a réuni beaucoup de monde ; un vrai succès, comme les années précédentes.

-Initiation Judo : le 4 juillet tous les enfants ont participé à cette initiation du club de Judo « Clubeo » situé à Autheuil-Authouillet

-Secourisme : une session de secourisme a eu lieu le 19 juin. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont reçu une formation de 3h00 dispensée par les pompiers d'Evreux.

Tarifs Cantine, Garderie, TAP rentrée 2017/2018:

➢ Restaurant scolaire - Tarif 2017/2018

Suite à la réunion de la Commission des affaires scolaires du 28 juin 2017,

En application du décret du 29 juin 2006 paru au JO du 30 juin 2006, le Conseil municipal décide de fixer le prix du repas au restaurant scolaire à **4.05€** (4€ pour l'année scolaire 2016/2017).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'application de ce tarif pour la rentrée scolaire 2017/2018.

➢ Garderie Périscolaire: Tarif 2017/2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, qu'à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, les tarifs de la garderie seront :

Nombre de présences	Coût unitaire matin	Coût unitaire soir	1er enfant	1er enfant	A partir du 2ème enfant	A partir du 2ème enfant
			matin	soir	matin	soir
1	4,19	5,45	4,19	5,45	3,98	5,18
2	4,03	5,24	8,05	10,47	7,65	9,95
3	3,86	5,03	11,59	15,08	11,01	14,32
4	3,70	4,81	14,80	19,25	14,06	18,29
5	3,54	4,60	17,68	23,00	16,79	21,85
6	3,37	4,39	20,23	26,33	19,22	25,01
7	3,21	4,18	22,46	29,23	21,34	27,77
8	3,05	3,96	24,36	31,71	23,14	30,12
9	2,88	3,75	25,93	33,76	24,64	32,08
10	2,72	3,54	27,18	35,39	25,82	33,62
11	2,55	3,33	28,10	36,60	26,69	34,77
12	2,39	3,11	28,69	37,38	27,26	35,51
13	2,23	2,90	28,96	37,73	27,51	35,85
14	2,06	2,69	28,90	37,66	27,45	35,78
15	1,90	2,48	28,51	37,17	27,08	35,31
16	1,90	2,48	30,41	39,65	28,89	37,67

17	1,90	2,48	32,31	42,13	30,69	40,02
18	1,90	2,48	34,21	44,60	32,50	42,37
19	1,90	2,48	36,11	47,08	34,30	44,73
20	1,90	2,48	38,01	49,56	36,11	47,08
21	1,90	2,48	39,91	52,04	37,91	49,44
22	1,90	2,48	41,81	54,52	39,72	51,79
23	1,90	2,48	43,71	56,99	41,53	54,14
24	1,90	2,48	45,61	59,47	43,33	56,50
25	1,90	2,48	47,51	61,95	45,14	58,85

Adhésion :	
1er enfant	**18,00€**
2ème enfant	**12,00€**
à partir du 3ème enfant	**gratuit**

A partir du 2ème enfant, chaque enfant inscrit bénéficie d'une réduction de 5%.

- **TAP (Temps d'Activités Périscolaires) - Tarifs 2017/2018**

Vu l'analyse de la commission des affaires scolaires du 28 juin 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 0.10€/TAP la participation financière des parents d'élèves soit 1.20€/TAP.

N.B : *le tarif des TAP pour la rentrée prochaine ne s'appliquera pas si la semaine des 4 jours est accordée par l'Inspection académique dès le 7 juillet 2017.*

Travaux-Voirie-Chemins

-Réunion avec l'agence routière de Vernon: une rencontre avec la nouvelle Directrice de l'agence routière de Vernon, Madame Barral-Leclerc, a eu lieu le 16 juin.

A cette occasion, un point a été fait avec leur service sur les aspects routiers particuliers de la commune : zones « 30 », travaux rue de la poste et rue de la plaine, comptage trafic poids lourds/véhicules légers proposé par l'agence routière. Ces sujets seront abordés lors des prochaines réunions de la commission.

- Radar pédagogique : Frédéric DESDION demande à la commission d'étudier une possible implantation de radars pédagogiques fixes dans les secteurs les plus critiques (leur coût d'acquisition ayant baissé).

- Bornes à incendie : une vérification avec le SDIS a eu lieu afin de revoir leur nombre, leur emplacement dans la commune. Il est à noter que la mesure de la pression et du débit est de la responsabilité des communes. Une bouche à incendie doit être présente tous les 200 mètres. Une analyse globale de la commune sera engagée par la commission.

Parking de la salle communale: suite à la remarque de Raphaël NORBLIN, demandant de revoir le sens d'accès au parking, des membres de la commission sont allés analyser sur place les risques et ont proposé de réduire la longueur de la haie. Après approbation, cela sera réalisé.

-ONF (Office National des Forêts) : Monsieur Lebec, agent ONF, fera un point avec Monsieur le Maire sur la situation des coupes actuelles et à venir.

-Jury des fleurs : comme les années précédentes, le jury des fleurs est venu le 20 juin.

Les membres du jury ont été impressionnés par le travail des employés communaux notamment pour la présentation devant la mairie (pose des crayons, des petits panneaux

d'information sur le type de fleurs plantées). La marelle nourricière à l'école pour initier les enfants au jardinage et la culture d'un potager a capté toute leur attention.

Le Conseil municipal félicite les employés communaux.

-Travaux à l'école durant l'été : plusieurs devis vont être demandés pour réaliser des travaux de peinture dans la salle du restaurant scolaire.

-Cabine téléphonique : la transformation de la cabine téléphonique, située rue de la poste, en « boîte à livres » va être effectuée d'ici quelques semaines (Orange devant supprimer les raccords téléphoniques). Fontaine Animation en est l'instigateur avec l'accord de la Mairie. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Changement d'EPCI (avancement procédure) :

Une rencontre avec les élus d'EPN (Evreux Portes de Normandie) a eu lieu le 16 juin.

Une première présentation des services de cette agglomération a été faite. Cet été, un dossier sera transmis par EPN pour identifier nos caractéristiques et pour définir les procédures d'intégration.

SNA (retrait/adhésion de communes)

a) Retrait de Fontaine sous Jouy, Jouy/Eure et Château sur Epte de SNA à compter du 01/01/2018 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-19;

Vu la délibération N°33 du Conseil Municipal du 9 septembre 2016 de la commune de Fontaine sous Jouy, portant intégration à l'agglomération « Evreux Portes de Normandie » ;

Vu la délibération N°2016/DELCOM00027 du Conseil Municipal du 17 octobre 2016 de la commune de Jouy sur Eure, portant demande d'adhésion à « Evreux Portes de Normandie » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2017 de la commune de Château-surEpte, portant demande de retrait de la commune de Château-sur-Epte à la SNA et demande de rattachement à la CDC du Vexin Normand ;

Vu la délibération n°10 du Conseil Communautaire du 11 avril 2017 de la communauté d'agglomération « Evreux Porte de Normandie », portant demandes d'adhésion des communes de Jouy sur Eure, Fontaine sous Jouy et Mouettes issues d'une communauté d'agglomération à EPN ;

Vu la délibération n°00/17-140 du Conseil Communautaire du 29 juin 2017 de Seine Normandie Agglomération, portant retrait des communes de Fontaine-sous-Jouy, Jouy-surEure et Château-sur-Epte ;

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux des communes membres de SNA de se prononcer sur les demandes de retrait de SNA formulées par les communes de Fontaine sous Jouy, Jouy sur Eure et Château-sur-Epte ;

Après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**

Article 1 : D'approuver le retrait de Seine Normandie Agglomération des communes de Fontaine-Sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Château-sur-Epte, à compter du 1 er janvier 2018.

Article 2: En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4: Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

b) **Adhésion de la commune de St Aubin sur Gaillon à SNA à compter du 01/01/2018** :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L5214-26 et L5211-18;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2017 de la commune de Saint-Aubin-surGaillon, portant retrait de la communauté de commune Eure Madrie Seine et adhésion à Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n'CC/17-141 du Conseil Communautaire du 29 juin 2017 de Seine Normandie Agglomération, portant adhésion de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon ;

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire ;

Considérant qu'une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le département après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale réunie dans sa formation restreinte, à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux des communes membres de SNA de se prononcer sur la demande d'adhésion à SNA formulée par la commune de Saint-Aubinsur-Gaillon ;

Après en avoir délibéré, **décide par 9 voix « pour » et 2 abstentions**

Article 1 : D'approuver l'adhésion à Seine Normandie Agglomération de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, à compter du 1er janvier 2018, par application de la procédure dérogatoire de retrait-adhésion d'une commune d'une communauté de communes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prévue à l'article L5214-26 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Comptes rendus SNA et syndicats

-FPIC : SNA va bénéficier du F.P .I.C (Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) dès 2017. Ce fonds est destiné à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes « moins favorisés ». Un courrier du Préfet daté du 30 mai 2017 indique les modalités de versement.

Le montant dit « de droit commun » est de 2 170 147€ réparti entre la part de l'EPCI : 948 957€ et la part revenant aux communes membres : 1 221 190€

Fontaine sous Jouy bénéficiera d'un versement de 13 817€.

Informations diverses

-Haut Débit : le très haut débit est envisagé sur la commune d'ici 2020, d'après le programme du Département.

-Prêt financier : le prêt contracté auprès du Crédit Agricole pour 50 000€ a été versé le 30/06/2017.

-Sécurité (plan Vigipirate) : les serrures à fermeture « rapide » seront installées cet été à l'école.

-Bulletin municipal : le prochain bulletin sortira en juillet.

-Bureau de poste de Chambray : une modification des horaires sera faite prochainement dans ce bureau de poste.

Questions diverses

-Anne-Maïté TURMEL informe le Conseil municipal que quelques panneaux indiquant les rues, vêtustes, seraient à changer notamment rue des vieux vignons.

Réponse de Monsieur le Maire : la commission fera le bilan des panneaux de rues afin de remplacer les plus endommager.

J.POUCHIN	R.NORBLIN	L.HEBERT	M.RIO	F.DESDION
C.MARON Pouvoir à L. HUZE	T.DEHAUMONT *excusé*	P.BRAY	A.M.TURMEL	M.DUPAS
L.HUZE	I.BAILLY- PURNU	A.LEBARON	M.PHILIPPE	F.LAMBLARDY

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 7 Septembre 2017 à 19 h 30